

Artisans et entrepreneurs : versez votre taxe d'apprentissage 2016 à l'école professionnelle Ph. Vrau

Publié le 1 mars 2016

1 minutes

Ecole professionnelle Philibert Vrau - Montierchaume

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire pour les artisans et les entrepreneurs, dont l'affectation est libre.

En versant votre taxe au Lycée professionnel catholique Philibert-Vrau, vous nous aidez à équiper et à aménager nos ateliers et vous ferez de cette obligation fiscale un investissement efficace dans les formations (CAP, BEP, Bac pro) proposées par notre lycée.

Parce que cette aide correspondra exactement à ce que vous attendez de la formation professionnelle, vous deviendrez un partenaire actif de notre établissement.

Formations en 2014 : Menuiserie TMA - Electricien ELEEC - Espaces verts NJPF - Maçonnerie TBORGO - Métiers de bouche



La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire dont l'affectation est libre.

En versant votre taxe au Lycée professionnel catholique Philibert-Vrau, vous nous aidez à équiper et à aménager nos ateliers et vous ferez de cette obligation fiscale un investissement efficace dans les formations (CAP, BEP, Bac pro) proposées par notre lycée.

Parce que cette aide correspondra exactement à ce que vous attendez de la formation professionnelle, vous deviendrez un partenaire actif de notre établissement.

ABBÉ V. BÉTIN, DIRECTEUR

Formations en 2015-2016 :

Menuiserie TMA = Electricien ELEEC = Espaces verts NJPF = Maçonnerie TBORGO = Métiers de bouche

Ecole Professionnelle Philibert-Vrau
RD 96, La Martinerie, 36130 Montierchaume

Le Lycée P. Vrau est un établissement scolaire de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Comment procéder pour nous faire bénéficier de

vosre taxe d'apprentissage ?

ATTENTION : dans le document de versement de la taxe d'apprentissage 2016, il est IMPERATIF de bien indiquer ce numéro : 0360860 P - Catégorie A

Comment verser vosre taxe d'apprentissage à l'Ecole professionnelle Ph.-VRAU ?

L'Ecole professionnelle Philibert-Vrau est habilitée à percevoir vos versements dans la catégorie A.

Transmettez à votre organisme collecteur votre volonté, (à défaut d'organisme, adressez vous à notre organisme privilégié ASP),

- en lui indiquant d'attribuer votre taxe d'apprentissage à l'Ecole Philibert-Vrau,
- en reportant sur votre formulaire notre sigle et notre numéro d'établissement :

Ecole professionnelle Philibert-Vrau - 0360860 P - catégorie A
RD 96, La Martinerie
36130 Montierchaume

Pour nous permettre de suivre la bonne exécution de vos ordres, nous faire parvenir une copie de votre bordereau.



Etablissement	0360860 P - Ecole professionnelle Philibert VRAU
Catégorie	A
Montant	Pour affecter le montant maximum autorisé, indiquez « montant maximum A »
Date limite de paiement	28 février 2016
Contact	Madame C. Robinet tél : 02 54 29 84 43 fax : 02 54 29 80 77 email : economat@lamartinerie.fr

[Cliquez sur l'image pour imprimer le document et ... le remplir](#)

Tous les renseignements sur le projet éducatif

[Accès au dossier complet concernant le lycée technique Philipbert Vrau](#)